

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 29 AVRIL 2026

N° D2026_041

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Olivier PAOUR (pouvoir donné à M. Jean-Pierre PILLON) M. Christian GARCIA (pouvoir donné à M. Denis MARC) M. Jean-Pierre BOUTY (pouvoir donné à Mme Josette GUERRIER)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PILLON

Date de la convocation : 23 AVRIL 2026

Date de l'affichage : 23 AVRIL 2026

OBJET : CANTINE SCOLAIRE - TARIFS – RENTREE 2026

Mme le Maire rappelle qu'à ce jour, le tarif applicable est de 6.55 € par repas pour enfants et 7.00 € par repas adultes.

Suite à la commission école, enfance et jeunesse du 21 avril 2026, il est proposé de baisser les tarifs.

Mme le Maire propose de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2026 comme suit :

- le tarif du repas à 5,50 € pour les enfants
- le tarif du repas à 5,50 € pour les adultes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier et de fixer les tarifs du repas à la cantine scolaire à 5,50 € pour les enfants et les adultes ;
- DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bélanda TERACOL



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PILLON

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260429-D2026_041-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026